

Inter-commissions du SAGE ALLAN
Réunion du 16 octobre 2014
Hôtel du Département du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Le support de présentation est disponible sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs :
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Documents,196>

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.ferutey@cg90.fr
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	herve.grisey@wanadoo.fr
GRANJON Daniel	Maire de Mathay	
VALLEY Jean	CC Pays d'Héricourt	maire@champey70.fr
DUPREZ Jean-Jacques	CC Sud Territoire	
DEBALLE Guillaume	CC Sud Territoire	guillaume.deballe@cc-sud-territoire.fr
HEILMANN Louis	CAB	lheilmann@agglo-belfort.fr
GUIGNARD Romain	CAB	romain.guignard@agglo-belfort.fr
GANDON Grégory	CAB	ggandon@agglo-belfort.fr
BRINGOLD-SAVARY Virginie	PMA	virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr
LACROIX Philippe	CC Vallée du Rupt	
NICOD Fabien	Syndicat Saint Nicolas	syndicateaux.saintnicolas@orange.fr
RICHERT Jean	CG90	jean.richert@cg90.fr
AZENS Jean-François	CG90	jean-francois.azens@cg90.fr
GIRARDI Christian	CG70	christian.girardi@haute-saone.gouv.fr
QUENOT Anne	AUTB	aquenot@autb.fr
BEAUME Colette	URIAP FC	colette.beaume@orange.fr
GROUBATCH Gérard	FNE FC	tbne@neuf.fr
LINDERME André	FNE FC	andre.linderme@wanadoo.fr
HANNOTIN Marc	FDAAPPMA90	marc.hannotin@fedo-peche90.fr
MARION Gérard	CCI25 (mandat CCI90 et CCI70)	gmarion@doubs.cci.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'eau	stephanie.adam@eaurmc.fr
GOUDEY Stéphane	VNF	stephane.goudey@vnf.fr
ROLLIN François	ONF	francois.rollin@onf.fr
BOULANGER Bernard	ONEMA	sd90@onema.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL FC	jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr
BELLECC Simon	ARS	simon.bellecc@ars.sante.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
JACQUET Arnaud	Géo-Hyd	arnaud.jacquet@anteagroup.com
GRABOWSKI Romain	Géo-Hyd	romain.grabowski@anteagroup.com
BERTHOMME Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure
POIVEY Gérard	CG70
NARDIN Michel	Syndicat des eaux de la Saint Nicolas
REY Pierre	Maire d'Autrechêne
ORIEZ Michel	Maire d'Eloie
COMPAGNE Agnès	Région FC
GENERET Fabienne	Mairie d'Audincourt
GRIVART Isabelle	ADU Pays Montbéliard
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir
	DDT70
	CCI90
	CG25

1. Introduction par la Présidente de la Commission Locale de l'Eau

Anne-Marie FORCINAL rappelle que des propositions pour le futur SAGE ont été travaillées en commissions thématiques durant l'été puis en bureau. Dès lors, une ébauche relativement dense du SAGE Allan a été construite.

Lors de cette séance, les quatre commissions thématiques sont conviées simultanément pour prendre connaissance de l'ensemble des travaux mais aussi et surtout pour prendre de la hauteur et donner une **ligne d'impulsion**. La présentation de trois scénarios globaux doit permettre à chacun de se positionner sur la **stratégie d'approche** qui lui semble la plus efficace pour répondre aux enjeux du SAGE, stratégie que pourrait choisir la CLE.

Le SAGE est en effet une démarche concertée qui doit faire l'objet de consensus (qui n'est pas obligatoirement l'unanimité). Elle invite ainsi les participants à échanger durant la présentation.

2. Présentation de la méthode de travail

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle le travail effectué jusqu'à présent :

- En février, la CLE s'est réunie pour fixer les 14 objectifs auxquels le SAGE doit répondre tant sur la qualité, la quantité, les inondations, les milieux aquatiques que sur la gouvernance du SAGE. Aucun d'entre eux n'est entièrement satisfait en l'absence de SAGE (conclusions du scénario tendanciel dressé par Géo-Hyd).
- Durant les réunions des commissions thématiques de juillet, chacun de ces objectifs a été détaillé en mesures c'est-à-dire en actions concrètes pouvant être suivies et évaluées avec des maîtres d'ouvrage potentiels, un calendrier de mise en œuvre et un chiffrage de coût.
- Le 10 septembre, le bureau de la CLE a détaillé les mesures de l'enjeu de gouvernance et consolidé les estimations de coûts associés.

Ainsi, l'ensemble de ces réflexions a conduit à un SAGE exhaustif.

Pour construire la future stratégie de la CLE, une orientation doit être donnée ; c'est l'objectif des scénarios globaux qui sont proposés en séance.

Ils présentent des **compromis entre les ambitions et les moyens**. Notre CLE a été choisi d'élaborer des scénarios qui offrent de **réelles alternatives stratégiques**, plutôt que des scénarios qui se différencieraient seulement par leurs niveaux d'ambition.

Ainsi, la proposition de 3 scénarios globaux permet d'orienter et ou de maximiser les moyens sur une ou plusieurs thématiques. Il s'agit donc de s'éloigner de l'exhaustif proposé lors des commissions thématiques (consistant à des mesures détaillées mais dont l'efficacité n'est pas assurée dans leur globalité) pour donner une orientation globale.

Les scénarios « archétypes » proposés doivent donc être discutés et éventuellement modifiés. L'importance de cette étape de construction est de confronter tous les avis pour assurer un consensus futur sur les orientations stratégiques (soumises à la prochaine CLE).

Marie-laure BERTHOMMÉ donne ensuite la clé de lecture pour la suite de la présentation : les scénarios globaux sont identifiés par des flèches de couleur et se positionnent de façon différente selon l'objectif du SAGE considéré. Trois cas sont distingués :

- **le socle** : ce sont les éléments qui relèvent de la compatibilité au SDAGE et/ou de la réglementation, ils sont donc obligatoires, et devraient être effectués même en absence de SAGE
- **l'ambition modérée** ou intermédiaire : il s'agit d'éléments supplémentaires proposés en commissions thématiques, qui attribuent au SAGE une plus-value ;
- **l'ambition haute** : des éléments supplémentaires à ceux de l'ambition modérée, avec des ambitions plus fortes (par exemple en termes de surface) sont proposés.

3. Présentation générale des trois scénarios globaux

Marie-laure BERTHOMMÉ donne quelques éléments généraux sur les trois scénarios globaux proposés :

- **Le scénario « lutte contre les pollutions »** focalise ses priorités sur la **préservation des ressources en eau et la restauration de la qualité** avec notamment :

- un réseau de suivi de la qualité des eaux développé et homogène
- des partenariats avec les chambres consulaires pour des conventionnements avec les professionnels
- une planification urbaine et économique avec prise en compte de la sensibilité des milieux dans les critères de choix d'implantation de logements et activités industrielles (ex : effet cumulé des rejets, gestion et traitement des eaux pluviales, risque accidentel,...)



Intérêt sociétal **fort** et un positionnement « **traditionnel** » facilitant sa mise en œuvre. L'évaluation de la démarche du SAGE est alors classique et rapidement **quantifiable** (indicateur de la Directive Cadre sur l'Etat pour qualifier le bon état de l'eau).



Beaucoup de programmes et de réglementation sont déjà en cours et entraînent un risque de **plus-value limitée** (voire risque de ne pas permettre de répondre à l'objectif de bon état fixée par la directive européenne). Un risque de tomber dans une logique mécanique avec un engagement restreint des acteurs.

- **Le scénario « eau et milieux aquatiques »** prend comme leitmotiv la **fonctionnalité des milieux** pour atteindre le bon état écologique et satisfaire les autres usages avec notamment :

- une approche milieu qui permet de répondre de façon transversale aux problématiques de rareté de l'eau, de gestion de crues et de qualité
- un entretien et une restauration de cours d'eau à sectoriser de manière forte, des exemples de travaux à valoriser et des ambitions exemplaires à mettre en avant
- un accompagnement technique fort sur les réalisations des actions



Ce scénario développe un levier d'actions **innovant et transversal** qui laisse supposer une **plus value forte** par le développement des actions **préventives**, à la source du problème. Une ambition forte **d'intervention** qui répond aux attentes des partenaires techniques et financiers.



Une excellence technique et une démarche planificatrice **indispensables**. Une maîtrise d'ouvrage à structurer, développer. Un risque de perception dirigiste auprès des maîtres d'ouvrages locaux.

- **Le scénario « territoire »** est celui qui place la gestion de l'eau au cœur des actions locales et qui **concilie la gestion durable des ressources en eau avec le développement économique et l'aménagement du territoire** avec notamment :

- un encouragement de mise en œuvre locale des actions du SAGE et une homogénéisation des politiques locales (préconisations avec des ambitions hautes et exemplaires)
- une approche intégrée locale des politiques de l'eau (gestion de la ressource, gestion des risques d'inondation,...)
- une intégration systématique des zones humides, zones vulnérables, ressources majeures pour l'AEP et aires d'alimentation de captage dans les documents d'urbanisme



Pérennise les actions déjà en place et s'appuie sur des maîtres d'ouvrages cohérents pour chacune des mesures, ce qui sous-entend **appropriation forte** des acteurs locaux. Inscrit la gestion de l'eau au cœur de **l'aménagement** des territoires dans un projet **politique global et solide**.



Une implication politique forte potentiellement **conflictuelle** (de part le rapport de forces avec les aménageurs). Un risque de lenteur avant une mise en œuvre effective dans les politiques d'aménagement.

Par ailleurs, Marie-laure BERTHOMMÉ explique que les propositions de la commission Ressource quantitative sont intégrées dans leur globalité dans chacun des scénarios. Ceci s'explique parce que le sous bassin de la Savoureuse a été identifié en déficit quantitatif et d'autre part, parce que la sécurisation en eau potable a été déclarée non satisfaisante par les membres de la CLE.

Anne-Marie FORCINAL répond à une question de la CCST, qu'une étude de détermination des volumes prélevables (réalisée par l'Agence de l'eau en 2013) a confirmé le statut déficitaire du sous bassin de la Savoureuse.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) regrette que les intitulés des scénarios évoquent certaines thématiques et semblent s'affranchir des autres enjeux.

Marie-laure BERTHOMMÉ répond qu'il n'en est rien : aucun des scénarios ne s'exonère des 14 objectifs des 5 enjeux du SAGE Allan (l'enjeu inondation est donc traité dans les trois scénarios).

4. Présentation détaillée des trois scénarios globaux

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) présente, objectif par objectif, le positionnement des trois scénarios globaux sur les différents niveaux d'ambition recensés et détaillés :

- *Echanges en référence à l'objectif n°1 « **Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau** » (diapositive 16) :*

Marie-laure BERTHOMMÉ fait mention de guides méthodologiques permettant de traduire les préconisations et règlement du futur SAGE aux services en charge de l'urbanisme et d'un outil informatique d'aide à la déclinaison du SAGE du Boulonnais dans les PLU(i) : <http://symsageb.agglo-boulonnais.fr/osapi>.

Anne-Marie FORCINAL confirme l'utilité de développement de tels outils pour partager la connaissance des milieux, par exemple les inventaires des zones humides devraient figurer dans les documents d'urbanisme si le règlement du SAGE imposait certaines obligations pour les zones humides.

André LINDERME (FNE) interroge sur l'état des lieux actuel des documents d'urbanisme et suggère que la CLE préconise leur rédaction pour les communes où elle le jugerait nécessaire, de façon à inscrire durablement la protection des zones inondables et des zones humides. Il ajoute qu'un accompagnement financier des petites collectivités serait à considérer.

Anne-Marie FORCINAL ajoute que les Plans d'Occupation des Sols seront rendus caducs au 1^{er} janvier 2016 et que la révision des documents d'urbanisme s'effectue peu à peu. Elle précise que le SAGE pourra se positionner en relais d'information entre les maîtrises d'ouvrages d'études (par exemple inventaires des zones humides) et les collectivités.

Anne QUENOT (AUTB) explique que la décision d'élaboration de documents d'urbanisme fait suite à une délibération au sein de la commune considérée et que les DDT ont connaissance de l'état d'avancement de ces documents. Par ailleurs, une réglementation (code de l'urbanisme) s'applique aux communes dépourvues de document.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) complète en expliquant que la CLE ne peut exiger qu'une commune se dote de document d'urbanisme mais que ceux-ci doivent être compatibles au SAGE ou rendus compatibles 3 ans après son approbation. Il s'agit alors de doter le SAGE de référentiels, tels que les inventaires de zones humides ou encore de têtes de bassin pour la réussite de sa mise en œuvre. Le scénario « territoire » propose en complément par rapport aux deux autres, un accompagnement technique aux collectivités locales pour une bonne prise en compte des objectifs de protection des milieux aquatiques.

- Echanges en référence à l'objectif n°2 « **Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux** » (diapositive 16) :

Bernard BOULANGER (ONEMA) approuve l'utilité d'associer la CLE aux projets locaux et suggère que les représentants de la CLE ou l'animatrice du SAGE soit associée aux comités permanents de l'eau pour avoir les informations nécessaires au succès de mise en œuvre du SAGE.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) rassure en expliquant que, lorsque les sujets le nécessitent, le SAGE est convié aux réunions de comité permanent de l'eau de la DDT90. Cependant cette instance permet la coordination entre services et établissements publics de l'Etat, il serait donc contre productif d'y associer systématiquement la cellule d'animation du SAGE.

Jean RICHERT (CG90) précise que le rapprochement entre la CLE et le(s) potentiel(s) futur(s) EPAGE est à anticiper en termes de coordination mais qu'il ne s'agit aucunement d'une supervision par la CLE des EPAGE de son périmètre.

- Objectif n°3 « **Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau** » (diapositive 16) :

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières.

- Echanges en référence à l'objectif n°4 « **Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau** » (diapositive 17) :

En réponse à FNE, Jean-Yves OLIVIER (DREAL) explique que la coordination amont et aval des prises d'arrêtés sécheresse est assurée par les services de l'Etat et plus particulièrement la police de l'eau.

Jean VALLEY (CC Pays d'Héricourt) interroge sur l'inscription du bassin de la Lizaine dans cette thématique de gestion de la ressource.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que la solidarité amont aval est essentielle dans la planification à l'échelle hydrologique du bassin versant (périmètre du SAGE). Elle ajoute que les conclusions du document opérationnel de gestion de crise pourraient être intégrées in fine dans les plans ORSEC 90, 25 et 70.

Jean-Jacques DUPREZ (CC Sud Territoire) et Guillaume DEBALLE (CC Sud Territoire) s'inquiètent des volumes financiers que pourraient représenter les actions préconisées par un schéma directeur d'alimentation en eau potable et des freins techniques.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que le schéma directeur devra être construit par les collectivités de façon à correspondre à leurs attentes et qu'il s'agira de recenser et détailler les solutions d'interconnexions.

Suite à l'interpellation de FNE sur les pertes de volumes d'eau dans les réseaux, Anne-Marie FORCINAL précise que le prix de l'eau pour les usagers dépend directement des travaux effectués sur les réseaux.

Louis HEILMANN (CAB) demande à ce que soient dimensionnés des objectifs raisonnables et atteignables par leurs coûts.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) précise que le dimensionnement financier et technique n'est pas évalué à ce stade de réflexion. En séance est simplement mentionnée la mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction de cahier des charges, composé principalement de collectivités.

- Echanges en référence à l'objectif n°5 « **Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau** » (diapositive 17) :

Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) témoigne de la situation du syndicat des eaux et demande à ce que soit conservée une certaine flexibilité dans les objectifs de rendement de façon à rendre compte de la diversité des situations.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que les objectifs de rendement proposés lors des précédentes réunions ont été abandonnés. Les objectifs de rendement des collectivités seront ceux demandés par le Grenelle de l'environnement. Dans le cas du sous bassin de la Savoureuse, le SAGE Allan pourrait avoir une ambition supplémentaire en préconisant un taux de renouvellement de réseaux de 1,3 ou 1,4%. Cette solution témoignerait de l'importance d'agir sur ce sous bassin en déficit et serait cohérente avec la gestion patrimoniale instaurée par l'Agence de l'eau.

Romain GUIGNARD (CAB) déplore une intrusion dans la gestion des collectivités : après un diagnostic précis du fonctionnement de leurs réseaux, les collectivités établissent leur planification de renouvellement en adéquation avec leur budget et de façon à œuvrer pour une meilleure efficacité. Il s'inquiète de l'intérêt d'un taux de renouvellement estimé à l'échelle du bassin versant.

Après qu'Anne-Marie FORCINAL et Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) aient expliqué que ce taux de renouvellement serait une valeur guide (préconisation du SAGE), ne relèverait pas du règlement et n'impliquerait nullement d'obligation d'investissement des gestionnaires d'eau potable ; Louis HEILMANN (CAB) demande si cela ne reste pas uniquement un vœu pieu.

Philippe LACROIX (CC Vallée du Rupt) ajoute que le taux de renouvellement n'est pas forcément gage de bons rendements, la rapidité de détection de fuite et le temps de réparation sont les facteurs les plus importants.

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) et Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) approuvent ce témoignage et justifient la complémentarité de l'action avec la gestion patrimoniale instituée par l'Agence de l'eau.

Pour répondre à un questionnement de l'ARS, Marie-laure BERTHOMMÉ explique que le Schéma directeur d'alimentation en eau potable est inscrit dans les éléments qui constituent le socle car le futur SDAGE 2016-2021 contient une orientation similaire.

- *Objectif n°6 « **Faire coïncider durablement besoins et ressources** » (diapositive 17) :*

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières.

- *Echanges en référence à l'objectif n°7 « **Réduire les pollutions diffuses** » (diapositive 18) :*

Concernant l'extension des mesures agro-environnementales, Marie-laure BERTHOMMÉ explique que l'évolution de la Politique Agricole Commune permet leur généralisation : certaines de ces mesures (MAE Climatiques systèmes) sont en effet contractualisées non plus seulement sur un secteur déterminé mais à l'échelle de l'exploitation agricole. Elle précise que les objectifs surfaciques de contractualisation sur les aires d'alimentation de captages prioritaires correspondent bien aux surfaces éligibles. Elle ajoute que la conversion en agriculture biologique ne peut être que difficilement promue en l'absence actuelle de filière de valorisation.

Jean RICHERT (CG90) explique que le Conseil général du Territoire de Belfort est pilote pour l'élaboration du programme agro-environnemental et climatique départemental mais que celui-ci fait l'objet d'un appel à projets. Le choix des services instructeurs ne retiendra pas forcément les financements (la région pour les crédits européens, l'Etat et l'Agence de l'eau) sur ce projet.

Grégory GANDON (CAB) rappelle que des efforts conséquents de la profession agricole ont déjà été bénéfiques au milieu. Il propose d'évaluer les programmes déjà en cours. Il demande à ce que soit privilégiées les techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires plutôt qu'une conversion en agriculture biologique.

En réponse à Géo-Hyd, Simon BELLEC (ARS) témoigne de certains dépassements de limites de qualité constatés sur des analyses de phytosanitaires. Il est également observé un pallier sur le captage de Fossemaigne pour le paramètre nitrates.

Anne-Marie FORCINAL salue les efforts évoqués, rappelle la nécessité d'agir avant tout par la prévention, évoque l'intérêt de bien évaluer les moyens qui peuvent être offerts par la nouvelle PAC et insiste sur l'utilité de pérenniser et renforcer l'accompagnement technique de la Chambre interdépartementale d'agriculture 25/90.

Grégory GANDON (CAB) précise une intervention de Marie-laure BERTHOMMÉ sur les actions de réduction d'utilisation non agricole de produits phytosanitaires : c'est bien l'interdiction de pesticides qui concernent les collectivités dans les produits d'entretien de leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts) à compter du 1^{er} mai 2016.

- Echanges en référence à l'objectif n°8 « **Réduire les pollutions ponctuelles** » et n°9 « **Améliorer les connaissances et identifier les pollutions** » (diapositive 18) :

Stéphanie ADAM (Agence de l'eau) témoigne de l'importance à agir sur ces thématiques et s'inquiète que le scénario « eau et milieux aquatiques » ne soit pas corrélé aux ambitions intermédiaires détaillées en séance. Elle suggère ainsi une meilleure réponse aux attentes locales par le scénario « territoire ».

- Objectifs n°10 « **Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation** » et n°11 « **Agir sur les effets de l'aléa sur le territoire** » (diapositive 19) :

Cette présentation n'appelle pas de remarques particulières.

- Echanges en référence à l'objectif n°12 « **Améliorer la gestion du risque inondation** » (diapositive 19) :

Pour répondre à la CAB, Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) et Jean-Yves OLIVIER (DREAL) proposent une meilleure répartition des éléments présentés : l'établissement des Plans Communaux de Sauvegarde relève d'une action réglementaire pour les communes concernées par les Plans de Prévention de Risque et doivent être inscrits dans le socle alors que l'accompagnement et la solidarité est une ambition supplémentaire sur laquelle le SAGE pourrait s'impliquer.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA90) interpelle sur les compromis proposés : le scénario « lutte contre les pollutions » pourrait afficher une ambition moindre sur l'objectif 11 mais le scénario « eau et milieux » devrait prendre en charge les diagnostics de vulnérabilités et plans de continuité d'activité, directement en lien avec les caractéristiques environnementales.

- Echanges en référence à l'objectif n°13 « **Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité** » (diapositive 20) :

En réponse à l'ONEMA, Marie-laure BERTHOMMÉ explique que le scénario « territoire » intègre bien une action de restauration morphologique des cours d'eau. Il a été choisi de s'appuyer sur le diagnostic établi par le comité technique Morphologie et d'avancer un objectif de restauration de la moitié des linéaires recensés, soit 30 km de cours d'eau. Il n'y a pas d'engagement sur les tronçons les plus prioritaires ou les plus dégradés pour laisser de la souplesse de planification en accord avec les opportunités foncières et financières.

- Echanges en référence à l'objectif n°14 « **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides** » (diapositive 20) :

En réponse à l'inquiétude de l'URIAP de voir les propriétaires d'étangs devoir engager des dizaines de milliers d'euros pour la mise en conformité de leurs étangs, Stéphanie ADAM (Agence de l'eau) rappelle que l'évolution des programmes de financement de l'Agence de l'eau n'est pas l'objectif de la réunion et que des opérations groupées seraient à favoriser.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA90) ajoute qu'actuellement le rétablissement de la continuité centralise beaucoup de subventions. Les aménagements des étangs pourraient être subventionnés sous ce volet.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) affirme que la CLE ne peut se positionner dans les programmes de financement. Des référentiels (études, cartographies,...) relatifs à la préservation des plans d'eau, pourront cependant être imaginés comme éléments de négociation.

Gérard GROUBATCH (FNE) propose de faire mention dans les futurs documents du SAGE de la fragilité des milieux karstiques, notamment par rapport aux problèmes posés par la recherche et l'exploitation des gaz de schistes.

Pour répondre à la communauté de communes Pays d'Héricourt, Anne-Marie FORCINAL explique que le SAGE s'intéressera avant tout à la préservation des zones humides recensées au travers des états des lieux en cours. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'intervenir sur toutes les multiples zones humides qui ont pu être remblayées dans le passé.

Bernard BOULANGER (ONEMA) estime l'objectif de 50% de zones humides recensées à inscrire dans un plan de gestion ou de restauration trop ambitieux. Il propose d'évoquer un objectif de 30% des zones humides diagnostiquées et salue l'engagement pris.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA90) demande davantage de similarité pour le positionnement des scénarios entre l'objectif traitant de l'identification des espaces de mobilité et celui relatif au recensement des zones d'expansion de crues.

5. Analyse des coûts

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) explique que les estimations de coûts faites sur 10 ans doivent être considérées comme des ordres de grandeurs et ne présagent ni des programmes de financements ni des budgets qui pourront être alloués.

Grégory GANDON (CAB) estime que les chiffres communiqués sont largement sous-estimés considérant que la CAB à elle seule emploie près de 8 millions d'euros pour la gestion de son réseau d'eau potable et 5 millions d'euros pour les milieux naturels. Au vu de la répartition déséquilibrée de la maîtrise d'ouvrage (la maîtrise d'ouvrage des EPCI et des communes concerne environ 80% de l'enveloppe du SAGE), il s'inquiète d'un engagement ambitieux des collectivités sur des enveloppes financières mal dimensionnées.

Il propose de transmettre des éléments financiers de la collectivité au bureau d'étude pour revoir les estimations à la hausse.

Jean RICHERT (CG90) témoigne d'un montant atteignant actuellement près de 800 000 euros pour les travaux de restauration de l'Allaine en cours et suite aux aléas rencontrés.

Pour répondre à une question de la Fédération de pêche sur le projet de restauration de la Savoureuse dans la traversée de Belfort, Grégory GANDON (CAB) indique enfin que le budget alloué aux milieux naturels se partage entre le l'aspect paysager et la restauration de la continuité.

Bernard BOULANGER (ONEMA) demande à bien considérer la durée dans laquelle s'inscrit les estimations, les coûts d'investissements pouvant devenir dégressifs.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA90) fait remarquer que les propriétaires privés n'apparaissent pas dans la répartition des volumes financiers. Il ajoute que la Fédération de pêche pourrait désormais intervenir pour la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de part l'évolution de son statut (notamment pour des interventions sur des ouvrages et pour le rétablissement de la continuité).

Anne-Marie FORCINAL remercie pour ces propositions qui restent à préciser et rappelle que les indications financières sont des ordres de grandeur, établis sur des coûts unitaires dont dispose le bureau d'études.

Conclusion de la Présidente

Anne-Marie FORCINAL évoque le scénario « territoire » comme celui qui permet d'avoir une approche la plus transversale possible et qui permet d'instaurer le meilleur choix pour des politiques efficaces et cohérentes.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) conforte cet avis en expliquant que sur le bassin de l'Allan, le SAGE doit se munir d'une approche territoriale forte, comme l'a rappelé le Préfet JOLY lors de la dernière CLE, notamment pour les enjeux de ressource quantitative et d'inondation.

Il invite pour les discussions futures à utiliser le scénario « territoire » comme support et à le consolider sur les points qui ont pu faire débat au cours de la séance.

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) abonde ce positionnement et propose que certaines actions innovantes du scénario « eau et milieux aquatiques » puissent être réassociées au scénario « territoire » à la prochaine réunion de bureau.

Anne-Marie FORCINAL indique qu'elle proposera au bureau de la CLE de confirmer le scénario territoire pour élaborer les orientations stratégiques. Elle remercie les participants et lève la séance.